

ADHESION 2025

SUR LE SENTIER DES LAUZES

Association régie par la loi de 1901 pour le développement local par la création artistique

- **Cotisation annuelle de base** à 15€
- **Cotisation réduite** (- de 18ans et demandeurs d'emploi) : 7€50
- **Don annuel : 60 € incluant la cotisation à 15 €,** ouvrant droit à un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% (soit 39€) de votre impôt sur le revenu. **Exemple pour 60 € donnés, le coût réel est de 21€.**
- **Don annuel supérieur libre incluant la cotisation à 15 €,** ouvrant droit à un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don de votre impôt sur le revenu. **Exemple pour 100 € donnés, le coût réel est de 34€.**

SUR LE SENTIER DES LAUZES

COTISATION 2025

Nom et prénom

.....

Adresse

.....

E-mail

Désire adhérer à l'association et verse sa cotisation ou un don incluant la cotisation de :€

Mode de règlement : - par chèque : - en espèces : - par virement :

Le 2025

Signature :

Veillez établir votre chèque à l'ordre de l'association « Sur le sentier des lauzes » et l'adresser à l'Association Sur le sentier des lauzes – 1858 route de Saint-Mélany - Le Villard – 07260 SAINT-MELANY

Paiement par virement sur le compte bancaire suivant : FR76 1390 6000 0979 0860 5500 056

SUR LE SENTIER DES LAUZES

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2025

Nom et prénom

.....

Ne pouvant être présent à l'Assemblée Générale, je donne mon pouvoir à

.....

Le 2025

Signature :